

Table des matières

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
Informations diverses	4
- Liste des bacheliers proposant cette mineure	4
- Conditions d'admission	4
- Formations ultérieures accessibles	4
- Gestion et contacts	4
- Infos pratiques	4

Introduction

INTRODUCTION

Introduction

La mineure en gestion pour les bacheliers en sciences informatiques vous offre :

- une formation de base dans les principales disciplines des sciences de gestion, vous permettant ainsi de mieux percevoir les répercussions et potentialités des systèmes informatiques dans les processus de gestion d'une organisation,
- un accès au Master en sciences de gestion, moyennant des compléments de formation.

Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

L'objectif de cette mineure, destinée exclusivement aux étudiants du programme de bachelier en Sciences informatiques a été conçue de manière à leur fournir une formation de base dans les principales disciplines des sciences de gestion, leur permettant ainsi de mieux percevoir les répercussions et potentialités des systèmes informatiques dans les processus de gestion d'une organisation. Moyennant des compléments de formation, elle leur ouvre également l'accès au Master en Sciences de gestion.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Programme par matière

○ Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2014-2015

⊕ Activité cyclique dispensée en 2014-2015

⊗ Au choix

⊙ Activité cyclique non dispensée en 2014-2015

‡ Activité de deux ans

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

La mineure totalise 30 crédits, qui se répartissent en 15 crédits en deuxième année et 15 crédits en troisième année.

Bloc
annuel

2 3

○ Cours fondamentaux (10 crédits)

○ LECGE1221	Droit commercial et fiscalité	Patrick De Wolf , Michel De Wolf	60h	5 Crédits	2q	x	x
○ LECGE1113	Comptabilité I	Karine Cerrada Cristia , Yves De Rongé , Michel De Wolf	45h+15h	5 Crédits	1q	x	

○ Cours relevant de la discipline de la gestion (20 crédits)

○ LECGE1213	Marketing	Nicolas Kervyn de Meerendré	30h+15h	4 Crédits	1q	x	x
○ LECGE1223	Gestion de la production et des opérations	Pierre Semal	30h	4 Crédits	1q	x	x
○ LECGE1315	Stratégie d'entreprise <i>au Q1 chez A. Vas</i>	Vincent Meurisse , Nicolas Neysen , Alain Vas	20h+10h	4 Crédits	1 ou 2q	x	x
○ LECGE1321	Management humain	Nathalie Delobbe	30h+15h	4 Crédits	2q	x	x
○ LECGE1332	Finance	Philippe Grégoire	30h+15h	4 Crédits	1q		x

Informations diverses

LISTE DES BACHELIERS PROPOSANT CETTE MINEURE

> [Bachelier en sciences informatiques](#) [prog-2014-sinf1ba]

CONDITIONS D'ADMISSION

Cette mineure est accessible exclusivement aux étudiants du programme de bachelier en Sciences informatiques.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Les bacheliers en Sciences informatiques ayant suivi la mineure en Sciences de gestion ont accès au master en sciences de gestion moyennant :

- 13 crédits de compléments en première année de master :

- ESPO1321 Ethique économique, sociale et politique [20h + 10h] (3 crédits)
- ECGE1219 Comptabilité II et analyse des états financiers [45h + 15h] (5 crédits)
- 5 crédits au choix parmi :
 - COPS1125 Psychologie et psychologie sociale [30h] (5 crédits)
 - ESPO1114 Sciences politiques [30h] (5 crédits)

- fournir la preuve qu'ils ont atteint le niveau de formation en langues attendu au terme du programme de bachelier en science informatique

GESTION ET CONTACTS

Gestion du programme

Entité de la structure SESP

Acronyme	SESP
Dénomination	Bureau du premier cycle
Adresse	Place Montesquieu, 1 bte L2.08.08 1348 Louvain-la-Neuve Tél 010 47 41 16 - Fax 010 47 45 61
Secteur	Secteur des sciences humaines (SSH)
Faculté	Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication (ESPO)
Commission de programme	Bureau du premier cycle (SESP)

Responsable académique du programme : [Manuel Kolp](#)

Personnes de contact

Responsable administrative : **Marie Lefevre**

INFOS PRATIQUES

Inscription à la mineure

1. Modalité d'organisation

Les cours des mineures sont placés en journée, le mardi matin, le mercredi et le jeudi toute la journée et le vendredi matin.

[Modalités](#) d'inscription: 1er cycle

2. Admission à la mineure

Non pertinent.

3. Inscription à la mineure

En deuxième année

Une inscription en deuxième année du programme de bachelier via le web permet d'enchaîner directement avec l'inscription à l'option. (L'étudiant doit d'abord être inscrit en deuxième année avant de s'inscrire à une option.)

Si ce moyen n'est pas utilisé, l'étudiant a accès à l'inscription à l'option via son bureau virtuel (accéder au portail UCL, s'identifier, cliquer sur "mon bureau", ...).

L'étudiant qui recommence sa deuxième année est automatiquement ré-inscrit.

En troisième année

Lors de leur inscription en troisième année du programme de bachelier, les étudiants sont automatiquement inscrits à la seconde partie de l'option suivie en deuxième année. Il en est de même pour les étudiants qui recommenceraient leur troisième année.

Toute demande de dérogation à cette règle est à présenter au conseiller aux études du programme de bachelier suivi.

4. Suivi de l'inscription à la mineure

Le suivi de la demande d'inscription à la mineure peut être effectué via l'application d'inscription disponible sur le web.

5. Modification de l'inscription à la mineure

L'étudiant qui désire modifier son choix doit consulter le conseiller aux études de sa faculté d'origine.

—

Horaire des cours

1. Consultation de l'horaire des cours

<https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>

2. Résolution de conflits horaires

A l'entrée de la deuxième année du programme de bachelier, l'étudiant établit son horaire de sa deuxième et troisième années en tenant compte des horaires de la mineure.

Si il y a un conflit d'horaires, plusieurs solutions sont possibles :

Reporter des cours :

En cas de conflit en deuxième année (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut demander à reporter un des deux cours à l'année suivante, en tenant compte des séquences de cours (pré requis). Le cours à reporter peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option chaque année. Chaque année d'études doit comporter idéalement 60 crédits.

L'étudiant doit équilibrer son programme des deux années de manière optimale de façon à acquérir, en troisième année, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses reports de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux années.

Anticiper des cours :

En cas de conflit en troisième année (cours de la majeure/ et cours de l'option), l'étudiant peut anticiper un des deux cours. Le cours à anticiper peut être le cours de la majeure ou le cours de l'option.

Il n'est pas obligatoire de suivre les 15 crédits de l'option chaque année. Chaque année d'études doit comporter idéalement 60 crédits.

L'étudiant doit équilibrer son programme des deux années de manière optimale de façon à acquérir, en troisième année, 30 crédits d'option et 150 crédits de majeure.

L'étudiant doit demander l'accord du conseiller aux études pour ses anticipations de cours à l'année suivante. Celui-ci vérifiera ainsi l'équilibre du programme des deux années.

Assumer le conflit d'horaires :

L'étudiant peut dans certains cas bénéficier d'alternatives pédagogiques pour un cours en conflit d'horaires et dès lors ne pas être présent au cours.

Quand l'étudiant ne peut assister au cours, il doit obtenir l'accord préalable de l'enseignant.

Les informations sur les alternatives pédagogiques, si celles-ci existent, sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Trouver un cours équivalent qui ne provoque pas de conflit d'horaires :

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus). L'étudiant doit demander l'accord préalable au conseiller aux études pour le choix de ce cours équivalent.

—

Inscription aux activités de la mineure

1. Information sur les pré-requis

Cette information est disponible dans le programme détaillé de l'option (ci-dessus).

2. Inscription aux activités du programme de la mineure

L'inscription aux activités (aux cours) de l'option se fait en même temps que l'inscription aux activités (cours) de la majeure.

L'inscription aux cours est réalisée en utilisant un menu spécifique dans le bureau virtuel de l'étudiant(e).

Ce menu sera disponible dans le courant du mois de septembre.

3. Obtention du "visa" du responsable de la mineure

Le secrétariat du 1er cycle se chargera des démarches en cas de demande de "visa".

Supports disponibles

1. Informations sur le service cours

Les informations utiles seront données au cours.

2. Consultation du tableau des supports disponibles pour chaque activité

Les informations utiles sont disponibles dans chaque descriptif de cours du programme détaillé (ci-dessus).

Organisation des examens

1. Inscriptions aux examens

L'inscription aux examens suit la même procédure que l'inscription aux examens des cours de la majeure.

2. Consultation des horaires d'examens

Les examens des cours des options se déroulent dans une semaine spéciale de la session, ceci pour éviter les conflits d'horaires.

La grille des horaires est disponible sur le site WEB : <https://www.uclouvain.be/espo-mineures.html>